

L'hypocrisie des pays riches

Le coton symbolise à lui seul toute l'injustice, le cynisme et l'hypocrisie qui ont caractérisé l'attitude des pays riches pendant ces dernières années de négociations commerciales multilatérales. Donneuse de leçons sur les bienfaits du libre-échange, l'OMC a non seulement échoué dans son entreprise, mais a scellé les inégalités en autorisant les pays riches à subventionner massivement leur production de coton, portant un coup fatal aux exportations des pays pauvres.

S'il y a un domaine dans lequel les pays d'Afrique centrale et de l'Ouest n'ont rien à envier aux pays riches, c'est le coton. Les importants efforts entrepris ces dernières années pour restructurer et libéraliser le secteur ont porté leurs fruits. Le coton africain est aujourd'hui d'une qualité irréprochable, avec des coûts de production nettement inférieurs à la moyenne mondiale. Il est parmi les plus compétitifs de la planète. En plus, il est un facteur déterminant dans la lutte contre la pauvreté et dans la stabilité sociale et politique de cette région. Pour le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad, il représente près des deux tiers des revenus d'exportations agricoles, constituant un moyen de subsistance pour quelque 10 millions de paysans et leurs familles.

La chute drastique des prix du coton sur le marché international depuis la fin des années 1990 est la seule ombre au

tableau. Une baisse de plus de 50% ces huit dernières années, qui a complètement anéanti l'impact positif des réformes entreprises par les paysans africains. Selon Ideas Centre, une ONG spécialisée dans le soutien aux pays les moins avancés, cette catastrophe se solde par une perte de revenus de l'ordre d'un milliard de dollars par an pour les pays d'Afrique centrale et de l'Ouest. La faute en revient principalement aux subventions massives que les pays industrialisés octroient à leurs producteurs de coton et qui génèrent une forte surproduction.

Baisse de prix fatale

L'Union européenne apporte un soutien important à ses agriculteurs grecs et espagnols. Elle est responsable de 2,5% des exportations mondiales de coton. Mais ce sont les Etats-Unis qui font le plus de dégâts. Suite à l'abandon, en

1995, d'une politique fondée sur la gestion des stocks, le gouvernement américain a commencé à payer des aides directes afin de compenser les pertes occasionnées par la baisse des cours mondiaux. Ces subventions n'ont cessé d'augmenter ces dernières années. En 2005, ce sont près de 2 milliards de dollars qui ont été distribués à 25'000 agriculteurs parmi les plus riches du pays. Aujourd'hui, les Etats-Unis maîtrisent 30% du marché international.

Vain recours à l'OMC

En novembre 2001, à Doha, un nouveau cycle de négociations commerciales est lancé par l'OMC. Un « cycle du développement » qui tiendrait compte prioritairement des besoins des pays les plus pauvres, afin de leur permettre de mieux tirer parti du commerce mondial, promettent les pays riches. C'est donc en toute logique que les pays africains choisissent la voie de la négociation pour faire entendre leurs revendications. Pas pour demander un traitement de faveur ou un soutien particulier, mais pour exiger simplement l'application d'une des règles fondamentales du libre-échange promues par l'OMC : l'élimination des subventions ayant un important effet de distorsion sur le marché international.

La demande déposée par les quatre pays d'Afrique centrale et de l'Ouest fait grand bruit. C'est la première fois que des pays pauvres osent s'attaquer ouvertement à la politique agricole des pays industrialisés. En avril 2004, suite à une plainte déposée par le Brésil, également touché de plein fouet par la baisse du prix du coton, un panel d'experts confirme que les trois quarts des subventions américaines sont illégales. En juillet 2004, l'OMC s'engage à « traiter le coton de manière ambitieuse, rapide et spécifique ».

Politique incohérente

Mais la bonne volonté s'arrête là. Les Etats-Unis refusent de traiter le coton comme un cas spécial, hors du dossier agricole et donc hors du marchandage complexe qui divise les grandes puissances. Ils se bornent à promettre l'élimination de 186 millions de dollars de subventions à l'exportation. Une bagatelle qui n'aura aucun impact concret pour les producteurs de coton africains. En juillet dernier, le cycle de Doha est interrompu, balayant les derniers espoirs des cultivateurs africains de voir aboutir rapidement leurs légitimes requêtes. Cet échec met en lumière l'hypocrisie et le cynisme des

Préférences commerciales Suisse timorée

La Suisse est en train de réviser son système de préférences douanières en faveur des pays en développement. Formellement, les Chambres fédérales ont – aux sessions de juin et de septembre – accepté sans broncher la transformation en loi de l'arrêté fédéral actuellement en vigueur, qui date de 1981. Le débat porte maintenant sur l'ordonnance d'application. Il tourne autour de deux points. D'abord, la liste des *pays bénéficiaires*. L'abolition des tarifs et quotas sur les produits des pays les moins avancés (PMA) semble acquise à partir de 2007, avec un délai supplémentaire (2009) pour le sucre et les brisures de riz (fourrage). Le secrétariat d'Etat à l'économie (seco) propose d'étendre ces préférences « zéro » aux pays dont la dette n'a pas encore été allégée dans le cadre de l'initiative du Fonds monétaire international (FMI) pour les pays pauvres très endettés, en l'occurrence la Côte d'Ivoire, le Congo (Brazzaville) et le Kirghizistan. Pour

Alliance Sud, ce critère – qui exclut des pays comme le Cameroun, la Bolivie ou le Nicaragua – est trop restrictif ; l'élargissement devrait profiter à tous les pays pauvres très endettés ainsi qu'aux pays prioritaires de l'aide suisse au développement.

La discussion porte ensuite sur la liste des *produits*. La Suisse, jusqu'ici, rayait des préférences certains biens comme le café du Brésil et les textiles de la Chine (protectionnisme). Comme elle ne peut plus le faire à cause de l'OMC, elle pourrait introduire une règle excluant les produits jugés « compétitifs » de pays en développement, c'est-à-dire représentant plus de 3,25% du marché mondial. Alliance Sud, là aussi, est favorable à l'élimination de ces restrictions.

Les consultations se poursuivent au sein de l'administration fédérale, des milieux intéressés et des commissions de politique étrangère des deux Chambres. La loi et l'ordonnance devraient entrer en vigueur le 1^{er} mars prochain.

ME



Les producteurs de coton africains victimes de la concurrence déloyale des Etats-Unis.

pays industrialisés qui n'appliquent les lois du marché que lorsqu'elles leur sont favorables. Le Bénin, le Tchad, le Burkina Faso et le Mali font partie des pays les plus pauvres du monde et constituent les régions prioritaires pour la coopération au développement des pays de l'OCDE. Mais la concurrence déloyale qu'ils subissent dans le secteur du coton et les pertes de revenus qui en découlent anéantissent pratiquement tout l'effet de cette aide.

Une incohérence qui décrédibilise les efforts de la communauté internationale en matière de lutte contre la pauvreté. Les objectifs du Millénaire – la diminution de moitié de l'extrême pauvreté d'ici à 2015 – ne pourront jamais être atteints si les pays riches n'acceptent pas de payer le prix des réformes nécessaires à davantage d'équité et de justice.

Bastienne Joerchel

L'or blanc du Burkina Faso

- Les subventions aux producteurs de coton américains dépassent de 60% le PIB du Burkina Faso.
- Le coût de production moyen est de 22 cents/livre contre 73 aux Etats-Unis.
- Alors que les exportations ont augmenté de 50% depuis 1994, les revenus d'exportation ont diminué de 60 mio de dollars depuis la fin des années 1990.
- La production de coton a augmenté entre 1993 et 1998 de 175%, ce qui a permis une diminution de la pauvreté de 50% dans les régions productrices de coton. Cette tendance s'inverse depuis la baisse des revenus d'exportation.
- En 2006, le prix fixé par le gouvernement burkinabe en fonction du marché international est de 170 francs CFA / kilo, un des prix les plus bas des dix dernières années. En comparaison, le prix payé par Helvetas pour le coton bio est 306 francs CFA / kilo.